

## Chefs d'entreprises,commerçants,artisans,agriculteurs.

L'État, la Région Hauts-de-France, les chambres consulaires et les organisations patronales sont mobilisés collectivement pour assurer la continuité économique du territoire et soutenir les entreprises. Ensemble, ils ont édité un document unique répertoriant l'ensemble des aides pouvant être apportées pour aider les entreprises à surmonter les difficultés dans lesquelles les a plongés le coronavirus. Ces aides leur permettent de bénéficier de reports de charges sociales et fiscales, d'être soutenues dans le maintien de leur activité grâce à des prêts, de maintenir leur activité (activité partielle), de recevoir plus rapidement les sommes qui leur sont dues (crédits d'impôt, paiement des marchés publics) ou encore d'être accompagnées dans le refinancement bancaire.

> Ce document vous pouvez vous le procurer en en faisant la demande à la mairie par mail à [accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr](mailto:accueil@vendegies-sur-ecaillon.fr)